

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00146

**CREATION D'UN SERVICE COMMUN - GESTION DES BATIMENTS ENTRE
SAINT-ÉTIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 02-042-24620770-20210405-02021001460

DATE DE STAMPAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

CREATION D'UN SERVICE COMMUN - GESTION DES BATIMENTS ENTRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Etienne Métropole de devenir Métropole au 1^{er} janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins.

Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, dès fin 2015 (votes du Bureau en date du 26 novembre 2015 et du Conseil de Communauté le 10 décembre 2015), a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

Ainsi, ces deux structures ont décidé d'engager un processus de mises en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

C'est ainsi que Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, souhaitent créer un service commun de la Gestion des bâtiments qui sera rattaché à la Métropole. Ce service commun n'intégrera dans un premier temps que le Directeur qui aura pour mission de proposer une nouvelle organisation mutualisée au sein de sa direction et de proposer un calendrier de mise en œuvre.

L'ensemble des missions de pilotage, de gestion bâtimementaire pris en charge actuellement par la direction Immobilier Achats et services de la Ville de Saint-Etienne, par la direction Administrative, logistique et financières de Saint-Etienne Métropole et des directions opérationnelles de la Métropole le seront par cette nouvelle direction mutualisée.

Une convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

L'ensemble des charges sera assumé comptablement par Saint-Etienne Métropole et sera partagé.

Les CTP de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, consultés les 16 et 22 mars 2021, ont approuvé cette évolution d'organisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe de création d'un service commun de gestion des bâtiments et son rattachement à Saint-Etienne Métropole,**
- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU